



municipalité régionale
de comté de manicouagan

AVIS PUBLIC

À LA POPULATION DE LA MRC DE MANICOUAGAN

RÈGLEMENT 2024-01 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE REMPLAÇANT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2015-02

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Lise Fortin, directrice générale et greffière-trésorière, que le Conseil de la MRC de Manicouagan a adopté, lors de sa séance ordinaire du 27 novembre 2024 :

⇒ Le règlement 2024-01 relatif à la Régie interne remplaçant et abrogeant le Règlement 2015-02.

Ce règlement peut être communiqué à quiconque en fait la demande au service du greffe de la MRC de Manicouagan.

Donné à Baie-Comeau, ce 10^e jour du mois de décembre 2024.



Lise Fortin

Directrice générale et
greffière-trésorière